

Marchés un article dont la vente se chiffre, à Paris, seulement, par 8 ou 10 millions de francs.

Parlerons nous de l'exportation? L'Angleterre et l'Amérique en écoulent pour 30 à 40 millions!

Et grâce à qui? aux commissionnaires français qui, par leurs bénéfices réalisés plus haut que leur honneur de patriotes.

Les Allemands, grâce à la complicité de quelques commissionnaires, sont parvenus à se procurer les dessins de leurs façonnés français et arrivent à faire presque aussi bien « en apparence », qu'à Lyon. Pourrait avoir ces contrefaçons à un prix inférieur, bien des maisons de Paris n'hésitent pas à vendre à leur clientèle ces velours qui leur procurent de gros bénéfices.

Pour remédier à cet état de choses, il faut que l'acheteur exige du fournisseur la marque française, qu'il ne se contente pas d'une simple affirmation, mais de mande des preuves. Voilà une véritable revanche, revanche pacifique et d'autant plus terrible qu'elle frappera nos ennemis dans leur commerce.

SÉNAT
(Service télégraphique particulier et PAR FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 10 janvier 1884
Présidence de M. CARNOT, doyen d'âge.

La séance est ouverte à 2 heures.
Le scrutin est ouvert pour l'élection du président, votants: 154.

Par 135 voix, M. Le Royer est proclamé président pour l'année 1884. Bulletin blanc ou nul: 19.

Le scrutin pour l'élection des vice-présidents ne donne pas de résultats, faute du nombre nécessaire de votants.

Le Sénat décide, sur la proposition de M. Casimir Fournier, que les noms de ceux qui ont voté seront insérés au Journal officiel.

Les scrutins pour les secrétaires et les questeurs ne donnent pas de résultats.

Le Sénat s'ajourne à demain.
La séance est levée à 5 h. 10.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(Service télégraphique particulier et PAR FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 10 janvier 1884.
Présidence de M. GUICHARD doyen d'âge.

Avant la séance
A deux heures, le président d'âge annonce que la séance est renvoyée à 3 heures pour donner, aux bureaux et aux groupes, le temps de s'entendre, si c'est possible, sur le choix des candidats à la vice-présidence.

La séance est ouverte à 3 heures.
Election des vice-présidents

Le scrutin est ouvert pour l'élection des vice-présidents. Les députés, avertis par la sonnette électrique, quittent les couloirs, défilent au bureau, déposent leur bulletin et retournent du même pas dans les couloirs.

A 3 heures 45 minutes, le scrutin est clos. En voici le résultat:
Nombre de votants: 313. — Bulletins blancs ou nuls: 40.

Suffrages exprimés. 273
Majorité absolue. 137
MM. Philippoteaux. 193
Spuller. 193
Sadi Carnot. 181
Floquet. 129
Léon. 44

MM. Bisarelli, Cavaignac, Etienne, Julien, Rioteau, Rodat, Benazet et de la Billaud sont élus secrétaires.

Les trois anciens questeurs sont réélus.
Le président d'âge déclare que le bureau de la Chambre est constitué.
La séance est levée.

DÉPÊCHES DE LA NUIT
Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

LES ÉVÉNEMENTS DU TONKIN
Paris, 10 janvier.

Le New-York Herald a reçu de Hong-Kong la dépêche suivante:
« Le vice-roi de Canton a notifié aux consuls son intention de bloquer l'entrée nord de la cité et de poser des torpilles.

« L'autre entrée, appelée passage Makao, est obstruée par un pont à l'extrémité sud de l'île Dane.

« Les capitaines de steamers ont reçu notification de leurs armateurs d'éviter l'entrée nord. »

Les blessés de Son-Tay et de Hai-Dzuong
Paris, 10 janvier.

Le ministre de la marine a reçu du contre-amiral Courbet la liste nominative des tués et blessés aux combats de Son-Tay et de Hai-Dzuong.

La direction du personnel écrit aujourd'hui aux familles et les noms seront donnés à la presse dès que ces communications directes auront été faites.

Voici l'état récapitulatif des pertes:
Tués: Officiers, 4 (les noms ont été publiés); soldats ou marins français, 25; tirailleurs algériens, 15; tirailleurs annamites, 3; auxiliaires tonkinois, 18; soldats disparus, 5.

Blessés grièvement: Officiers, 11; troupes, 25. Total, 46.
Blessés légèrement: Officiers, 11; troupes, 176; auxiliaires tonkinois, 20. Total, 207; total des blessés de deux catégories, 253.
En tout, 81 tués, 46 blessés grièvement et 207 blessés légèrement.
Le télégramme de l'amiral Courbet dit que 13 des blessés sont rentrés au corps et que la plupart des autres sont en bonne voie de guérison.

Secours aux blessés
Athènes, 10 janvier.
La Société de la Croix-Rouge de Grèce a voté 2,000 fr. pour les blessés français du Tonkin.

INTERIEUR
Le bureau du Sénat

Paris, 10 janvier.
Les groupes de gauche ont refusé hier d'accorder à la droite un second siège de secrétaire.

En présence de cette attitude, la droite a résolu de s'abstenir dans les divers scrutins pour l'élection du bureau mais aura une seconde réunion pour décider si M. Clément, l'ancien secrétaire, doit, en cas de réélection, accepter ces fonctions.

Les pouvoirs présidentiels
Paris, 10 janvier.

On prête à un membre important de la majorité l'intention de déposer, au projet de révision de la Constitution, un amendement modifiant la durée des pouvoirs de présidents de la République. Le chef du pouvoir exécutif ne serait plus élu que pour quatre ans, avec faculté de réélection.

En conséquence, les pouvoirs de M. Jules Grévy devraient être renouvelés, et il va sans dire que l'engagement de réélection serait pris vis-à-vis du président actuel. On fait observer, pour proposer cette modification, que les sept années de pouvoir inscrites dans la Constitution correspondent au septennat du maréchal, ce qui n'a plus sa raison d'être.

Les anarchistes
Saint-Etienne, 10 janvier.

Le journal anarchiste *l'Événement* a été saisi avant-hier matin, à Saint-Etienne, par ordre du parquet. Le gérant de cette feuille a été arrêté à Lyon, le même jour. Dans le numéro saisi, les anarchistes stéphanois menaçaient de mort le procureur de la République et un industriel de notre région, M. Evrard.

EXTERIEUR
Les événements d'Egypte

Londres, 10 janvier.

On mande du Caire au Standard que les communications avec Khartoum sont interrompues. On croit que le fil télégraphique a été coupé par la tribu des Karbabisch.

Mgr Caverot à Rome
Rome, 10 janvier.

On lit dans le *Moniteur de Rome* du 8 janvier: « S. Em. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, arrivé récemment à Rome, a été reçu, hier soir, en audience particulière par le Souverain Pontife. »

Eruption du Vésuve
Paris, 10 janvier.

Une dépêche de Naples signale une violente éruption du Vésuve. La lave coule avec rapidité et a déjà dépassé l'Observatoire.

Russes et Allemands
Saint-Petersbourg, 10 janvier.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* dit que M. de Giers, se conformant à l'invitation de l'empereur d'Autriche, qui lui a été transmise à Monreux par M. le comte Lobanof, se rendra prochainement à Vienne, mais que, pour des raisons de famille, la date de son arrivée dans cette ville n'a pas encore pu être fixée.

Parlant des lettres de l'empereur d'Allemagne aux autorités municipales de Berlin, le *Journal de Saint-Petersbourg* s'exprime de la manière suivante:

« Ces deux lettres prouvent que l'empereur veut répandre partout la confiance dans le maintien de la paix et dans le caractère cordial des relations qui existent entre les puissances. Tous les amis de la paix s'associent sincèrement aux vœux de la nation allemande et souhaitent que la Providence accorde encore longtemps une vie heureuse à l'empereur d'Allemagne. »

M. LE COMTE DE PARIS
Paris, 10 janvier.

M. le comte de Paris est parti pour l'Espagne, ce soir, à 5 heures 25, par le train n° 15.

Le prince, accompagné de M. de Beauvoir, est monté dans un wagon spécial avec une suite composée de 11 personnes.

Parmi les personnages qui sont venus saluer M. le comte de Paris, on remarque MM. Bocher, Genger, Berry, Nicolaud, de nombreux membres de la Ligue royaliste, etc.

Une adresse a été remise au prince, au nom de la ligue royaliste.

Dès 7 heures, les abords de la gare d'Orléans étaient occupés par une escouade de gardiens de la paix. Les ordres les plus sévères étaient donnés pour empêcher de pénétrer sur les quais.

Malgré cela, une cinquantaine de personnes ont pu passer et présenter leurs souhaits de bon voyage au prince.

250 personnes, qui stationnaient, soit en dehors, soit dans la salle des bagages, lorsque le train s'est mis en marche, ont crié: « Vive le comte de Paris! Vive la France! » On a entendu aussi quelques cris de: « Vive le Roi! »

Quatre arrestations ont eu lieu pour ce fait.

Les prières publiques

Dans la lettre pastorale à l'occasion des prières publiques, Mgr l'évêque de Montpellier, après avoir signalé les trop nombreux vices qui obscurcissent l'horizon, recommande éloquentement au clergé de prier pour notre vaillante armée, qui combat Join de nous, pour les morts si nombreux qui sont venus éclaircir ses rangs, et enfin pour la Patrie, qui a, dans ce moment surtout, tant besoin de prières, montrant ainsi, dit-il, suivant la parole d'un grand évêque, que « nous n'avons de patrie parti contre personne et ne faisons pas d'opposition systématique au pouvoir civil. »

BONS DU TRÉSOR

Nous apprenons à l'instant que, pour augmenter l'importance des placements en bons du Trésor, le ministre des finances vient de se décider à porter le taux des bons de trois mois à huit mois, à 3 0/0 au lieu de 2 1/2; de neuf mois à un an, à 3 1/2 au lieu de 3 0/0.

Cette mesure est très-opportune, car, malgré les efforts des trésoriers-payeurs-général, sur les 400 millions de bons du Trésor que le ministre des finances a besoin de placer, il en a été pris seulement jusqu'à ce jour, 142 millions.

Suppression de tous les droits de stationnement
(7,600 fr. par an).

Moyennant ces modifications et quelques autres moins importantes demandées par le syndicat, la Compagnie des tramways serait autorisée à aliéner la totalité de l'entreprise (immeubles, matériel, etc.) amiablement ou par adjudication publique, sur la mise à prix de 750,000 francs.

LE CAR A VAREUR. — On sait que, depuis quelque temps, un seul mécanicien conduit la machine des cars à vapeur de Roubaix à Lille.

Le fait suivant nous montre l'un des dangers de la suppression du second mécanicien:
« Un fait des plus étranges, raconte la *Patrie*, s'est produit hier matin, sur la ligne du chemin de fer de l'Ouest, dans le train venant de Brest et devant arriver à la gare de Montparnasse à quatre heures cinquante minutes du matin.

« Le mécanicien, pris soudain d'un accès de folie, a arrêté sa machine en pleine voie; et comme, à ce moment, il faisait encore nuit, les voyageurs réveillés en sursaut par la secousse ont cru à un accident.

« Après s'être efforcés de faire les signaux réglementaires pour prévenir tout accident sur la ligne, le chauffeur et le conducteur ont été obligés de soutenir une lutte avec le pauvre fou qui ne voulait pas quitter sa machine.

« On est enfin parvenu à se rendre maître de l'aliéné, et il fut enfermé dans un compartiment isolé. La locomotive, mise en mouvement par le chauffeur avec beaucoup de précaution, a pu gagner la station voisine où un autre mécanicien a été chargé de conduire le train jusqu'à Paris, où il est arrivé avec deux heures de retard. »

« Sans doute, ceci est un fait absolument extraordinaire. Mais, si l'on veut bien convenir qu'un homme, chargé de conduire une locomotive, peut devenir indiscipliné, qu'il peut être ivre, qu'il peut tomber de sa machine, on conclura, avec nous, qu'il est toujours indispensable de lui donner un aide.

LA TOMBOLE. — M. Bonte, rentier à Herbeaux, a gagné le bronze *Diane de Poitiers*.

M. Manche, dont la fille est morte lors de la catastrophe du 5 novembre, a gagné quatre lots. On sait que MM. Paul, Léon et Louis Dillies, avaient distribué un grand nombre de billets aux familles des victimes.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Par arrêté de M. le maire de Roubaix, rendu sur la proposition de la commission de l'Académie de musique, Mlle Céline Rousiez est nommée professeur de la seconde deuxième classe de piano à l'Académie de musique de la ville.

Nous enregistrons avec plaisir cette nomination, en constatant que la nouvelle titulaire de la classe de piano est une ancienne élève de notre académie de musique.

DEUX ENFANTS DE 7 à 8 ans jouaient ensemble ce matin, chez leur mère, Mme Vaillant, au Fil lorsque le plus âgé mit volontairement le feu aux vêtements du plus jeune. Ayant crié poussés par celui-ci, la mère accourut et éteignit les flammes.

Les brûlures de l'enfant ne présentent aucun gravité.

M. LOUIS HEULS, dont nous avons parlé hier, nous prie de dire qu'il est ouvrier, et non employé de commerce, chez M. Heyndrickx.

LA PRÉDICTION DE MATHIEU DE LAENBERG, sur les prochaines gelées a sans doute frappé François Hussel, un journalier de la rue des Anges. Vouloir se garantir du froid, qui, dit-il, parait-il, sévir à partir du 20 janvier, s'est rendu chez un entrepreneur de menuiserie et a préparé une charge de bois. Il se disposait déjà à l'emporter, lorsqu'une servante l'aperçut. Le pauvre diable a été arrêté.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — Jeudi, une cinquantaine d'affaires étaient inscrites au rôle du tribunal de simple police. Quatre ont été remises. Il y a eu de nombreuses condamnations pour ouverture de cabarets après l'heure réglementaire.

LA TENUE DES LIVRES A LA PORTÉE DE TOUS. — Nous ne cherchons pas à prouver l'utilité d'un ouvrage qui traite avec clarté l'importante question de la tenue des livres; c'est une vérité évidente qui n'a pas besoin d'être démontrée.

Notre concitoyen, M. Charles Debuchy, chevalier de la Légion d'honneur, employé principal au ministère de l'intérieur, a donc rendu un service réel à nos centres commerciaux, en livrant à la publicité un travail qui est le fruit de son expérience et de son labeur.

Plusieurs journaux ont déjà loué la brochure de M. Charles Debuchy. Voici l'appréciation qui en a été donnée par la *Patrie*:

« Dans cette publication, qui forme une jolie brochure, l'auteur a su, en peu de mots, donner aux esprits les plus rebelles aux chiffres une idée précise et claire de la comptabilité en ordre, depuis la comptabilité simple d'une maison particulière jusqu'à celle très compliquée d'une grande entreprise commerciale. Son travail est en outre très précieux pour l'enseignement de cette science pratique.

« M. Debuchy facilite singulièrement la tâche des commerçants, des comptables, des professeurs, et des élèves, et, à ce titre sa brochure mérite une attention particulière. »

NÉCROLOGIE. — Le hameau du Pont à Marco, vient de perdre un de ses habitants les plus estimés. M. Auguste Roussel, négociant, a été conduit, hier matin, à sa dernière demeure.

Le charité de M. Roussel et son amour du bien étaient proverbiales.

Les pauvres perdent en lui un de leur plus généreux bienfaiteurs, et la religion un de ses défenseurs les plus convaincus.

« La foule qui assistait, recueillie, à ses funérailles, dit combien étaient nombreux les amis de M. Roussel. »

COURT ET BLESSURES. — Hier soir, vers 8 heures, 7 à 8 individus flânaient sur le boulevard Gambetta; il leur prit fantaisie d'entrer à l'épaulement tenu par un sieur Dubas. Une discussion s'éleva entre le cabaretier et les visiteurs nocturnes qui s'armèrent de pavés, brianent complètement la vitrine de l'établissement et enfoncèrent la porte d'entrée. Le sol est jonché de débris. Non contents de cet exploit, ils romèrent de coups le sieur Dubas et amoncelèrent à moitié la cabaretière. Les voisins, entendant le tumulte, sortirent de

leurs demeures, mais voyant le grand nombre d'assaillants, se hâtèrent de quérir les agents de police qui arrivèrent immédiatement et furent assez heureux pour se saisir d'un de ces perturbateurs. Il se nomme Hilaire Théry, sujet belge, âgé de 20 ans, déjà expulsé de France en 1883. Il a été mis de suite en lieu de sûreté; il y a tout lieu d'espérer que sous peu, toute la bande ira rejoindre le sieur Théry dans le domicile qu'on lui a procuré.

Les mêmes personnes sont retirées, nous dit-on, chez un boucher de la rue du Blanc-Sec et auraient enlevé une certaine quantité de viande. Une enquête des plus actives se poursuit.

LILLE

M. LE DOCTEUR H. GROS, de la faculté de Lille, ancien interne des hôpitaux, vient d'être nommé médecin de la mission de Brazza, au Congo.

NOUVELLE CONVÉNIENCE DEROULEDE. — On annonce que M. Paul Deroüde doit venir bientôt à Lille faire une nouvelle conférence au profit de l'œuvre charitable des secours aux blessés.

VOL. — Rue Esfe, faisant le négoce de fleurs artificielles, rue de l'Hôpital-Militaire, s'aperçut que depuis quelques temps des vols étaient commis dans son magasin. Elle en fit part à la police de sûreté qui est parvenue à découvrir les coupables. Ce sont deux jeunes filles à l'air doux et timide nommées Marie Minet et Marie Carrette. Elles portaient un grand carton rempli de fleurs dérobées depuis quelques jours. Ces fleurs étaient vendues dans les marchés.

LA TOMBOLE. — Au tirage de la tombola, qui a eu lieu dimanche, à Roubaix onze numéros sont sortis deux fois.

En conséquence, le deuxième numéro 14200, est remplacé par le n° 12766, et gagné le lot n° 346; le n° 16745 par 8988 et gagne le lot 425. — Le n° 25543 par 4582 et gagne le lot 499. — Le n° 430 par 25309 et gagne le lot 538. — Le n° 23174 par 34610 et gagne le lot 551. — Le n° 15173 par 1142 et gagne le lot 553. — Le n° 15317 par 33435 et gagne le lot 568. — Le n° 287 par 28230 et gagne le lot 590. — Le n° 35888 par 37722 et gagne le lot 602. — Le n° 22916 par 12265 et gagne le lot 606. — Le n° 30037 par 20217 et gagne le lot 654.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE
Audience du mercredi, 10 janvier 1884

Présidence de M. HEDDE, vice-président

Adolphe Mezeman, de Roubaix, a la gorge délicate, et par ces temps froids, il faut absolument le couvrir. C'est pour ce motif qu'il a dérobé plusieurs foulards en soie au préjudice des dames Verhelle et Lamarque, mercières à Roubaix.

Audience du vendredi 12 janvier 1884.

Présidence de M. HEDDE, vice-président.

Edmond Dedoncker de Tourcoing est condamné à un mois de prison pour avoir porté des coups et fait des blessures à sa femme.

6 mois de prison contre Gustave Deroüde de Roubaix pour coups et blessures à un enfant de douze ans nommé Angélique Watteolles.

NORD

CYRINO. — Un sieur Deleplanque, menuisier, furieux de ce qu'une de ses voisines, Mme Charlotte Sainquetin, avait donné la porte de sa maison à réparer à un autre menuisier nommé Mouque, l'a frappée de cinq coups de tourne-vis dans le ventre et la poitrine. Deleplanque est arrêté. Les blessures de Mme Sainquetin sont graves.

DUNKERQUE. — Le vapeur anglais *Devonia*, venant de Taganrog, a abordé la jetée de Dunkerque et a touché la drague *Massonand*.

Le vapeur et la drague ont subi des avaries sérieuses.

LORRAINE. — Hier matin, vers quatre heures, un incendie s'est déclaré chez M. Alexandre Dutilleul, et a dévoré complètement la ferme.

Un cheval même a été carbonisé. Les pompes n'ont servi qu'à préserver les maisons voisines.

Les pertes, couvertes par une assurance, s'élevaient à 20,000 fr.

On attribue l'incendie à l'échauffement des gerbes.

ORCHES. — Jeudi, vers huit heures du soir, le feu a complètement détruit le grenier de l'estaminet du *Petit Paris*, dans la rue Basse.

La maison et le mobilier étaient assurés.

A dix heures tout était fini.

DOUAI. — La cour de Douai vient d'avoir à juger une affaire de « truquage » qui intéresse beaucoup de personnes à cette époque où le goût du bibelot est à généralement répandu.

C'est à Hazebrouck que les choses se sont passées. Un commissaire priseur avait vendu, à un M. Leroy, trois peintures signées de noms haut cotés, Courbet, Bouguereau et Heilbuth, moyennant la modique somme de 1,500 fr. — soit 500 fr. pièce — en prenant soin de stipuler « qu'il n'en garantissait en rien l'authenticité. » L'acheteur ayant conçu des doutes, après achat, et ayant ensuite acquis la certitude que les signatures étaient fausses, réclama l'annulation du marché. Le tribunal d'Hazebrouck, saisi de la question, lui donna gain de cause, et condamna le vendeur M. Robeau, à rembourser, à reprendre sa marchandise et à payer les frais de justice.

Appel de ce jugement a été fait par M. Robeau, auprès de la Cour de Douai qui vient de confirmer le jugement d'Hazebrouck.

Il résulte de cette jurisprudence que tout vendeur reste responsable de l'authenticité des œuvres qu'il vend signées, même s'il prend la précaution de s'abriter derrière une stipulation dubitative.

LA GRÈVE DU CATEAU. — Nous trouvons dans l'*Émancipateur* quelques détails sur la grève du Cateau. Cette grève a failli recommencer lundi dernier. Le matin, les ouvriers avaient repris leur travail au Palais, sur la foi des engagements pris par leurs patrons.

Au-dessus des métiers avaient été placés des placards donnant communication des nouveaux tarifs. Par mégarde, quatre des anciens placards avaient été conservés et les ouvriers, croyant à une mauvaise plaisanterie, quittèrent leur travail,

se réunirent en face du Palais, et recommencèrent leurs vociférations à l'adresse de M. Lempereur.

A deux heures, M. le maire du Cateau et M. le commissaire de police arrivèrent sur la place; ils étaient porteurs d'une lettre que M. Lempereur leur avait adressée et dont il leur donna communication aux ouvriers, les engageant à demeurer calmes et à s'entendre avec leurs patrons.

Quelques gardes et les dragons étaient postés sur la Place, observant les mouvements des grévistes.

Hier, à ce lieu entre les délégués ouvriers et les patrons une nouvelle entrevue à la suite de laquelle les tisseurs ont pris l'engagement de reprendre pendant un mois le travail aux conditions de l'ancien tarif.

« Espérons qu'enfin les ouvriers et les patrons finiront par s'entendre, il y va du pain des ouvriers et de l'honneur des patrons. »

« L'affaire des grévistes du Cateau condamnés à Cambrai est venue, sur l'appel de M. le procureur général, avant-hier, mercredi, devant la chambre des appels correctionnels de la cour de Douai, présidée par M. Lemaire.

M. D'Hooghe et M. Dahem, présentaient la défense.

« La Cour a maintenu purement et simplement contre Augustin Lengrand, la peine prononcée par les premiers juges; elle a condamné Hennicot à 15 jours; Hanappe à 15 jours; Facon à 3 mois et Aubert à 15 jours de prison.

PAS-DE-CALAIS
ATHÈS. — Dégoutement et mort tragique d'un bœuf:

« Le 9 septembre dernier (1883), Philippe Crépel, boucher d'huile à Athès, ayant terminé sa tâche, se trouvait chez lui, près de sa femme et de son enfant. — Un voisin vint l'informer qu'un chien, atteint d'hydrophobie, parcourait les rues de la commune, venait de mordre un enfant, une fillette de 7 ans.

« Crépel quitta sa maison, arriva dans la rue, vit l'enfant mordu et le chien s'enfuyant, en cherchant à faire d'autres victimes.

« Crépel se mesura le danger, il est jeune (32 ans), il est fort, il est énergique. — N'écouant que son courage, il s'arma d'une fourche qu'il trouva sous la main, et se mit à la poursuite de l'animal. — Il le rejoignit, l'accabla dans un coin et le transperça.

« Malheureusement, la fourche est courte, l'animal, atteint seulement au train de derrière, se retourne sur celui qui le terrassa et lui mord la main.

« La douleur a fait lâcher prise à Crépel, l'animal se dégage et cherche à s'enfuir; il est tué quelques instants après par un habitant d'Arras, le sieur Valéry Croquer.

« Crépel se rend compte de sa situation, il accourt à Arras et se fait cautériser la main. Mais le virus a pénétré profondément, Crépel est perdu. Le 8 décembre il dut cesser tout travail, il se mit au lit. Trois docteurs appelés successivement, déclarèrent ne pouvoir rien contre le terrible mal.

« Ce que la malheureuse femme qui pleure les quatre jours qui précèdent sa mort, est impossible à décrire. Les huit ou dix hommes — gens robustes cependant — qui se devaient pour le garder, durant s'enfuir quand vint la dernière crise.

« Rien de plus effrayant que la vue de ce malheureux n'ayant plus face humaine et jetant de tous côtés l'écumée de la bave... »

« Philippe Crépel expira le 12 décembre, à 2 heures du matin, laissant dans la misère une femme et deux jeunes enfants, car un nouveau-né était survenu, un mois après la terrible journée du 9 septembre.

« Les médecins par mesure de prudence, ont ordonné la venue de brûler tout ce qui a servi au père infortuné dans ses derniers moments. — Tous les vêtements, le linge et la literie du pauvre malade ont été sacrifiés. Disposant de peu de place, la femme avait déposé une partie de son linge et de celui de ses enfants dans le fond du lit sur lequel agonisait son mari; ce linge a dû être brûlé.

« Voilà, lecteurs, la conduite d'un brave, la mort d'un malheureux et la misère d'une pauvre famille. — Que ceux d'entre vous qui sont à même de soulager l'infortuné, n'oublient pas ces pauvres gens.

BOULOGNE-SUR-MER. — L'Impartial parle d'une petite émeute qui aurait eu lieu récemment au collège de Boulogne. Les élèves de quatrième, après avoir entonné une *Marseillaise des Collégiens* et un *Chant de la Revanche*, se mirent à briser bancs et tables du local scolaire, où ils auraient dû écouter attentivement les leçons de grammaire du régent!

« Le malheureux professeur dont l'autorité méconnue n'était plus respectée, s'était résigné en philosophe à son malheureux sort, et il ne trouva qu'une réponse stoïque à faire au Principal, qui, attendant le vacarme, avait voulu se rendre compte de la situation:

« Monsieur, lui dit-il, c'est comme cela, je ne puis en venir à bout!

« Inutile, n'est-il pas vrai, d'ajouter des commentaires. »

L'INCENDIE DES MAGASINS AUX FOURRAGES de Douai

Les travaux de déblaiement, conduits avec activité par la garnison et par la section d'ouvriers d'administration venus de Lille, seront terminés dans quelques jours.

Hier, pendant la journée, une nouvelle alerte a eu lieu. Le feu qui couvait sous un nouveau énorme de foin à demi consumé a repris de plus belle et il a fallu se remettre à faire la chaîne et à mettre les pompes en batterie.

C'est la quatrième fois, depuis 1862, que le magasin aux fourrages de l'artillerie est dévoré par les flammes.